

AIERG

Association Intercommunale
pour l'Epuraton Région
Grandson

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL MARDI 26 avril 2022 à ONNENS

A l'attention des communes membres de l'AIERG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Serge Willenegger

Dans sa séance du 26 avril 2022,

Le Conseil intercommunal de l'AIERG,

- sur proposition du comité directeur,
- ayant pris connaissance du préavis n°23/22 relatif aux comptes 2021
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accepter les comptes 2021 de l'AIERG tels que présentés

- sur proposition du comité directeur
- ayant pris connaissance du préavis n°24/22 relatif au rapport de gestion 2021
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accepter le rapport de gestion 2021 de l'AIERG tel que présenté

- sur proposition du comité directeur
- ayant pris connaissance du préavis n° 25/22 relatif à la fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur de l'AIERG pour la législature 2021-2026
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

de fixer les indemnités
du président du Conseil :

CHF 40.- l'heure, pour toutes activités liées à l'AIERG, km en plus

de fixer les indemnités
des membres des Commissions :

CHF 40.- l'heure, y compris rédaction d'un rapport, km en plus

de fixer les indemnités
des membres du Comité directeur :

CHF 40.- l'heure pour toutes activités liées à l'AIERG, km en plus

de fixer les indemnités de la
secrétaire :

Traitement selon contrat

de fixer les indemnités de la
boursière :

Traitement selon contrat

de fixer les indemnités pour
déplacement :

pour tous, **CHF 0.70** le kilomètre ou dans le cas des transports publics, sur la base des frais effectifs

- sur proposition du comité directeur
- ayant pris connaissance du préavis n° 26/22 relatif à la demande d'adoption d'un crédit pour la mise en place du suivi de la STAP du Grandsonnet
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'autoriser le comité directeur à réaliser la mise en place du suivi de la STAP du Grandsonnet
de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 64'000.- ,

de financer ce montant par le recours à un emprunt bancaire,

d'amortir ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 6'400.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'AIERG, le 26 avril 2022

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'EPURATION REGION GRANDSON**

Le Président

La Secrétaire



Serge Willenegger



Virginie Lénart